

Vous recherchez une entreprise à reprendre ?

Inscrivez-vous, en tant que repreneur, sur le site de la Bourse Nationale des Opportunités Artisanales (BNOA). Vous aurez accès à toutes les offres d'entreprises en cession, vous bénéficierez d'informations sur les services que nous pouvons vous apporter et les manifestations organisées par votre CMA.

>>> [le site de la BNOA](#)

>>> [les entreprises à reprendre en 56](#)

Bon à savoir...



Etat des lieux hygiène pour les Fonds de commerce de l'alimentaire.

Depuis plus de 10 ans, la CMA réalise des états des lieux Hygiène. Cette prestation vise à établir la conformité de votre établissement vis-à-vis de la réglementation sanitaire. Le rapport remis peut être exigé lors de la vente (*acquéreur, notaire banque...*) et vous permet d'assurer une vente en toute transparence et objectivité!

>>> [demande d'information en ligne](#)

Un nouveau dispositif pour le départ à la retraite.

L'Accompagnement au Départ à la Retraite (ADR) remplace l'indemnité de départ à la retraite supprimée par la loi de finances 2015. Un travailleur indépendant, en difficulté financière, peut percevoir l'ADR sous conditions.

Pour en savoir plus >>> [site dédié](#)

A vos agendas ...



SPECIAL CEDANTS

✓ **VANNES 26 mars et LORIENT 12 mai**
« **Evaluer votre entreprise et la présenter au repreneur** » - Formation
>>> [le programme détaillé](#)

✓ **LORIENT 23 mars et PLOERMEL 15 juin**
« **Les ateliers de la transmission** ».
Un rdv individuel de 45 mn où vous rencontrerez simultanément les conseillers de la transmission : *expert-comptable, notaire, avocat, banquier, RSI*. Ils aborderont, avec vous, les étapes essentielles de votre future transmission.
>>> [information ou inscription en ligne](#)



SPECIAL REPRENEURS

✓ **PONTIVY 2 avril et LORIENT 28 avril**
« **Analyser l'entreprise à reprendre et monter le projet de reprise** » - Formation
>>> [programme détaillé](#)

✓ **VANNES 3 avril Après-midi.**
« **Les chemins de la reprise** »
Thème : les actes juridiques de la reprise. Deux heures pour découvrir les actes (*lettre d'intention, compromis ou protocole de vente, garanties actif, passif*).
>>> [information ou inscription en ligne](#)

Focus sur ... l'évaluation de l'entreprise

Fixer le prix de vente de votre entreprise est une étape incontournable de votre démarche de transmission.

Cette valorisation doit prendre en compte les locaux, le matériel, la rentabilité, l'équipe de salariés, le marché de l'entreprise... et nécessite une étude approfondie. Une évaluation étayée par un dossier sérieux permet d'aborder sereinement la négociation avec un repreneur potentiel.

>>> [Contacter un spécialiste transmission de la CMA](#)